

INSCRIPTIONS

Pour inscrire votre enfant aux accueils et activités se déroulant hors temps scolaire, prenez contact avec l'association organisatrice (à consulter sur bordeaux.fr).

Ouverture des inscriptions le 16 mai 2022

TARIFS

Pour les activités payantes, le tarif s'applique en fonction des revenus des familles et du temps d'utilisation du service.

Une adhésion annuelle à l'association organisatrice vous sera demandée et s'ajoutera au prix de l'activité.

Un simulateur de tarif est disponible sur bordeaux.fr

IMPORTANT

Afin de faciliter l'inscription auprès de l'association, merci de vous munir d'une facture municipale récente * de la pause du midi, nécessaire pour calculer le prix des accueils. Si votre enfant n'est pas inscrit à la pause du midi dans une école publique, merci de vous munir de votre avis d'imposition 2021.

* datée du mois de mars 2022 ou ultérieure

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Service Enfance
05 56 10 34 00
bordeaux.fr

Avant et après la classe

+ mercredi et vacances



Les activités et accueils
proposés aux enfants
scolarisés à Bordeaux
2022/2023

© Hervé de Bideran



bordeaux.fr



AVANT ET APRÈS LA CLASSE

La journée d'un enfant scolarisé à Bordeaux : lundi . mardi . jeudi . vendredi



* Variable selon les écoles

ÉCOLE MATERNELLE

• Le matin **accueil garderie municipale**

Ouvert de 7h30 à l'heure de début de classe.
Assuré gratuitement par le personnel municipal dans toutes les écoles. La réservation est à réaliser directement auprès des agents municipaux présents dans l'école à la rentrée.

• Le midi **coin bulle** *

Des activités calmes de détente, d'éveil ou ludiques sont proposées par les associations partenaires pour les enfants de moyenne et grande section. Les enfants de petite section bénéficient d'un temps d'accompagnement à l'endormissement par le personnel municipal.

• Le soir **accueil périscolaire**

Après la classe, jusqu'à 18h30.
Encadré par des professionnels de l'animation, cet accueil est payant et organisé dans toutes les écoles par une association.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

• Le matin **accueil périscolaire**

Ouvert de 7h30 à l'heure de début de classe.
Encadré par des professionnels de l'animation, accueil payant organisé dans toutes les écoles par une association.

• Le midi **activités** *

Dans toutes les écoles, des associations proposent des animations (activités, jeux de cour, coin lecture,...) pendant la pause du midi pour les enfants qui déjeunent au restaurant scolaire.

• Le soir **accueil périscolaire**

Après la classe, jusqu'à 18h30.
Encadré par des professionnels de l'animation, cet accueil est payant et organisé dans toutes les écoles par une association. Selon les écoles, des dispositifs complémentaires peuvent exister : • aide aux devoirs • accompagnement éducatif • accompagnement à la scolarité.
Renseignements auprès de l'école ou de l'association organisatrice.



Sur inscription auprès de l'association, ces animations contribuent à instaurer un **climat apaisé** pendant la pause du midi au bénéfice du **bien-être** de chacun et du temps scolaire.

LE MERCREDI & LES VACANCES SCOLAIRES

CENTRES D'ACCUEIL ET DE LOISIRS

Les enfants sont pris en charge à partir de 8h et jusqu'à 18h. En fonction des espaces disponibles, les activités se déroulent dans les écoles, dans les locaux de l'association organisatrice et/ou dans des espaces délocalisés.



*Variable selon les structures. Pour plus de flexibilité, certains sites de proximité proposent un accueil avant 8h et après 18h, à la demi-journée avec ou sans restauration. Renseignements sur bordeaux.fr

Les associations organisatrices tiennent à votre disposition le projet pédagogique de leur accueil de loisirs.